

M. Burton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Regina-Est (M. Burton) invoque le Règlement.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, c'est au sujet de l'à-propos des très intéressantes remarques du député sur la motion à l'étude, où il s'agit de savoir si des documents seront mis à la disposition de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) peut répondre au rappel au Règlement s'il a des éclaircissements à donner à la présidence.

M. Guay (Saint-Boniface): J'en arrive justement là, monsieur l'Orateur. J'ai vite fait d'apprendre à rendre aux membres de l'opposition la monnaie de leur pièce. Il est impossible de siéger ici aussi longtemps que je l'ai fait sans suivre parfois leur exemple. Puis-je poursuivre?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je croyais que le député de Saint-Boniface répondrait au rappel au Règlement soulevé par le député de Regina-Est (M. Burton). Je comprends parfaitement le point de vue de ce dernier, mais je pense que le député de Saint-Boniface fait une entrée en matière. Je l'exhorte à entrer rapidement dans le vif du sujet.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur l'Orateur, et c'est ce que je ferai. Les pêcheurs et les chasseurs avisés vous diront sans doute que, d'année en année, ils doivent aller un peu plus loin pour trouver du gibier, et que le gibier est de moins en moins abondant dans les régions où la population augmente sans cesse. Nos parcs naturels garantissent la survivance de la vie sauvage en protégeant l'habitat originel. D'autre part, il y a des endroits où on peut oublier les tensions de la vie urbaine, où on peut jouir de la nature par le camping, la pêche, l'exploration, le canotage, et le reste. La chasse est interdite dans nos parcs. Des mesures appropriées de protection doivent être prises pour créer des refuges pour le gibier ici et là dans le pays, car, autrement, la chasse deviendra chose du passé.

Il nous faut des spécimens de la faune et de la flore à des fins scientifiques et pour pousser notre éducation et celle de nos enfants. Nous devons aussi conserver l'attrait touristique qu'offrent nos campagnes et signaler certaines régions d'une beauté naturelle remarquable que tous devraient connaître davantage. Ce sont là les objectifs que nous poursuivons dans l'aménagement de nos parcs nationaux. Dans nos parcs nationaux, on laisse certaines étendues à l'état naturel pour conserver dans sa forme parfaite l'habitat de la faune locale et laisser leur liberté aux différentes espèces. Ces parcs offrent aussi aux visiteurs l'agréable occasion de voir des animaux en liberté, à l'état naturel. En outre, nous avons réservé des parties de ces refuges naturels à l'intention des oiseaux migrateurs. De telles richesses sont d'une valeur inestimable pour les Canadiens et pour les touristes étrangers. Hélas, notre réseau de parcs naturels est actuellement incomplet.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le député, ni les autres non plus d'ailleurs, mais j'ai des obligations envers la Chambre. Me permettra-t-on de donner de nouveau lecture de la motion dont la Chambre est saisie:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

Il semble à la présidence que le discours du député de Saint-Boniface serait très utile et constructif dans le cadre d'une discussion générale de nos parcs nationaux et je n'ai strictement rien à lui reprocher pas plus qu'aux remarques d'autres députés. Mais occupant le fauteuil, j'ai le devoir de demander aux députés de traiter de la question à l'étude dans toute la mesure du possible. J'invite le député de Saint-Boniface à le faire et je sais qu'il le fera.

M. Guay (Saint-Boniface): J'y arrivais, monsieur l'Orateur.

M. Burton: C'est ce que vous avez dit la dernière fois.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vais me surveiller cette fois et je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir attiré mon attention sur ce sujet. Je m'intéresse beaucoup aux parcs de la Saskatchewan et du Manitoba et, en fait, je m'intéresse tant à la création d'un parc national au Manitoba que j'aimerais faire quelques remarques à ce sujet et citer en partie un article, que j'espère à propos, paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 26 février 1972 avec pour titre «Partly Right» on Park»:

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a admis vendredi ne plus autant s'intéresser à la création d'un parc national dans le nord de la province que lorsqu'il était député à la Chambre des communes.

Le premier ministre répondait à une accusation portée par le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, selon laquelle M. Schreyer...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, cette citation concerne bien le sujet à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: Je ne désire pas interrompre le député mais j'estime devoir dire une fois de plus que la discussion concernant un parc au Manitoba et l'opinion du premier ministre du Manitoba ou de quiconque relativement à la création d'un tel parc ne peut avoir aucun rapport avec la description d'un projet de parc en Saskatchewan. Je sais que le député est un parlementaire expérimenté et qu'il saura relier les deux sujets. Je l'invite à indiquer à la présidence comment ses remarques s'appliquent à la motion.

M. Guay (Saint-Boniface): Peut-être devrais-je m'exprimer d'une autre façon, monsieur l'Orateur. Le premier ministre du Manitoba ne désire plus que le gouvernement fédéral aménage un parc dans sa province. Cette situation me préoccupe et je dois le dire. S'il n'est plus intéressé par ce projet, je le suis. Au sujet de cette motion, je dirai que je m'intéresse à ce que le gouvernement fédéral aménage immédiatement un parc en Saskatchewan et un autre au Manitoba et le plus tôt sera le mieux. N'eût été la prévoyance de nos ancêtres, nous n'aurions pas aujourd'hui le parc national de Banff. C'est pour cela qu'il m'a fallu faire cette genèse, avant de parler d'un parc au Manitoba. Le gouvernement fédéral, de concert avec le premier ministre de ma province, devrait entreprendre l'aménagement d'un parc dans le nord du Manitoba.

• (1740)

Je suis surpris que le premier ministre du Manitoba refuse l'offre du gouvernement fédéral d'aménager un parc national. Il a prétendu pouvoir le faire aussi bien lui-même. Si le gouvernement fédéral s'en chargeait, cependant, les Manitobains réaliseraient une importante économie d'autant plus que le gouvernement fédéral